

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURGIS LE 7 décembre 2021**

La réunion du conseil municipal s'est déroulée le 7 décembre 2021 à la Mairie de COURGIS, salle du conseil.

Sont présents :

Bernadette CHANCEL, Maire - Cécile CZUBA - Marie Sylvie GROSSOT – Alain DUPRE – Anthony GROSSOT – Emilien BOUC – Bertrand THOMAS –

Laetitia BERT, absente excusée donne son pouvoir à Anthony GROSSOT.

Nadine VAUTRIN, absente excusée donne son pouvoir à Bernadette CHANCEL

La réunion débute à 20 h00.

La réunion débute par la présentation d'un service proposé par la Gendarmerie Nationale : LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE ;

Puis la réunion se déroule suivant l'ordre du jour établi par Mme le Maire :

### **DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE.**

L'adjudant-chef MICHOT est invité par la Commune pour présenter un service de la Gendarmerie Nationale instauré pour la première fois en 2006.

Il s'agit de développer la participation citoyenne en créant un lien privilégié entre la Commune et la Gendarmerie.

Le principe en est que l'adjudant-chef MICHOT sera le référent privilégié pour faciliter la communication avec la Commune. Par contre, en cas d'urgence, il faudra contacter le 17.

Des citoyens volontaires seront sélectionnés pour devenir les référents de la Commune. Ils suivront une formation en Gendarmerie pour connaître leur cadre de missions.

Pour mémoire, la Gendarmerie propose déjà d'autres services :

- Opération Tranquillité Vacances
- Opération Tranquillité Séniors

### **POINT N°1**

#### **Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **POINT N°2**

#### **Délibération pour l'adoption du rapport sur le prix et de la qualité du service eau**

Mme, le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de

l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

### **POINT N°3**

#### **Décision modificative Commune n°3**

Le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales prélevées est de 5314€ cette année, une provision de 5000€ avait été inscrite au budget, il faut donc inscrire le complément au budget.

Dépense de fonctionnement cpte 739223 : 314€

Recette de fonctionnement cpte 73111 : 314€

Une annonce dans l'Yonne Républicaine a été réalisée pour publier un article sur le cimetière, il y a lieu de prévoir les crédits :

Dépense d'investissement compte 2116 +400€      compte 2118 -400€

#### **Décision modificative Budget eau n°3**

La Trésorerie de Chablis a demandé la modification du compte pollution, de plus le compteur du Bassin doit être changé, il faut donc modifier les comptes de fonctionnement comme suit :

Dépense compte 6063 +350€

Recette compte 701241 +4650€

70128 4300€

Total : +350€

### **POINT N° 4**

#### **Délibération pour avoir recours à un huissier de justice**

Madame le maire demande au Conseil, l'autorisation de faire appel à un huissier pour entamer une procédure d'expulsion, pour des impayés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **POINT N°5**

#### **Délibération pour l'approbation du règlement de la salle des fêtes**

La Commission fêtes et cérémonies a proposé un nouveau règlement de la salle des fêtes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **POINT N° 6**

### **Délibération pour adhérer au groupement de commande pour achat d'énergie.**

Le SDEY propose une adhésion pour l'achat groupé d'énergie  
Ce groupement permettra d'acheter les énergies à meilleur prix.  
La délibération est adoptée à l'unanimité

## **POINT N°7**

### **Communication du maire**

-L'électricité au Moulin

Une convention pour de la basse tension a été signée.

Le SDEY vient de demander le versement de 50% de ces travaux, ceux-ci vont suivre.

-L'éclairage public : Plus de luminosité est nécessaire la nuit, les réglages initiaux proposés par le SDEY vont être réactivés.

-La demande de fonds de concours à la Communauté de Communes 3CVT de Chablis de 4805€, pour la toiture de la mairie a été acceptée par la commission finances du 02 décembre, elle va être présentée au conseil communautaire le 09 décembre.

- Clôture de M. MORIN

La clôture de M. MORIN a été détruite une nouvelle fois par une voiture inconnue.

La Commune fait une étude pour réaménager le carrefour pour ralentir les véhicules et protéger les riverains.

## **POINT N°8**

### **Débat d'orientation budgétaire-**

Liste des travaux à réaliser pour 2022 :

Les travaux les plus urgents ont été identifiés, des devis vont être demandés aux entreprises, afin de pouvoir engager les dépenses possibles en 2022

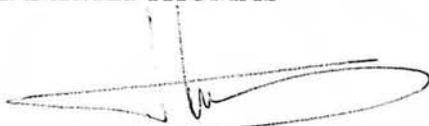
## **POINT N°9**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 23h00

Le secrétaire  
M. Bertrand THOMAS



Le Maire  
Mme Bernadette CHANCEL

